



# Rapport d'activité 2025



**Résonance**  
leur avenir, notre futur



# Pôle Parentalité et Insertion



## ÉDITORIAL

L'année écoulée a été marquée par une dynamique particulièrement favorable pour les quatre services du pôle. Les résultats obtenus témoignent d'une année riche en réussites, portée par l'engagement, le professionnalisme et le dynamisme des équipes. Les professionnelles, en lien étroit avec les personnes accompagnées, ont activement contribué à l'évolution des pratiques et à la création de nouveaux outils, renforçant ainsi la qualité et la pertinence de l'offre de service. Le développement d'actions à destination des personnes accompagnées, notamment hors les murs de l'établissement, illustre notre capacité d'adaptation aux besoins identifiés sur les territoires.

Yann Mentzer, Directeur

Sur le plan organisationnel, le recrutement de postes chargés du pilotage et de la coordination de l'activité a permis de renforcer la cohérence des parcours et la lisibilité des dispositifs. L'augmentation des mesures au SEADR, ainsi que la pérennisation du CPERD, traduisent la reconnaissance institutionnelle du travail mené et la solidité des partenariats engagés.

Les actions conduites s'inscrivent dans un cadre cohérent posé par une équipe de Direction pleinement mobilisée au service des missions du pôle. Ce rapport d'activité met en lumière une année structurante, consolidant les bases nécessaires à la poursuite et au développement des actions en faveur de la parentalité et de l'inclusion des personnes accompagnées.

## ACTIVITÉ

### Le Portail : dispositif d'hébergement

Cette solution dispose de 38 places (20 ménages en file active) avec plusieurs portes d'entrées : SIAO, SPIP et CEA. 30 ménages distincts ont été accompagnés soit 60 personnes sur l'année.

Le taux de rotation sur ce dispositif s'élève à 70% : 50% des ménages ont accédé à un logement pérenne sans rupture de parcours via des bailleurs sociaux. Le glissement de bail a été favorisé pour 1 ménage, ce qui lui a permis de sécuriser son parcours résidentiel, d'assurer une continuité d'occupation du logement et surtout de préserver un ancrage territorial et relationnel. Les 2 départs volontaires associés aux 2 retours en hébergement familial témoignent de la capacité du dispositif à respecter le choix éclairé des personnes dans leur prise de décision.



Les sorties involontaires/contraintes équivalent à 3 situations (1 expulsion locative, 1 incarcération et une hospitalisation) et soulignent la vulnérabilité de certains ménages.

## Le Portail : dispositif ASLL

47 ménages distincts soit 122 personnes (dont 62 enfants : 57 mineurs, 5 majeurs) ont été accompagnés. Nous identifions :

- 89,36 % des ménages ont occupé un logement social soit une augmentation de 11.36 % au regard de l'année passée.

- 8,51 % des ménages étaient titulaires d'un bail auprès d'un bailleur privé soit une baisse significative de 13.49 %.

- 2,13% des ménages ont accédé à la propriété. Nouvelle configuration marquée par l'apparition d'une nouvelle typologie, absente en 2024.

Force est de constater l'aggravation du contexte socio-économique de l'ensemble des ménages accompagnés, toute zone d'intervention confondue. 76.6% des ménages accompagnés relèvent du secteur Centre (Colmar et agglomération), 17% du secteur sud (couronne

## Le Portail : dispositif LPE

Ce dispositif permet d'accompagner des ménages vulnérables afin de réduire la précarité énergétique, d'optimiser les consommations, d'orienter vers des aides financières et dispositifs de rénovation. 19 ménages ont été accompagnés en ce sens. Ces ménages correspondent à 53 personnes soit 24 adultes et 29 enfants (22 mineurs et 7 majeurs âgés entre 18 et 26 ans). Force est de constater l'augmentation du public de familles monoparentales (42.2%) subissant une hausse de 14.2 points. Sur l'ensemble, 89.5% des usagers résident à Colmar, 78 % sont locataires

## Le SEADR

Depuis l'augmentation de l'agrément avec un passage à 25 mesures et sa pérennisation en 2025, le SEADR a accompagné sur l'année en file active 51 enfants, soit 30 familles pour une réalisation de 8 423 journées. La durée moyenne d'accompagnement est de 10 mois avec un délai moyen d'attente avant effectivité de la mesure de 3 mois. Sur les 51 enfants dont 11 ont une reconnaissance MDPH, 43.1% sont sur la tranche d'âge de 0/3 ans, 51% sur celle de 4/6 ans et 5.9% concernent les 7/9ans. Notons le taux de 92.2 % exécutés dans un cadre judiciaire pour. 7.8 % dans un cadre administratif. Malgré le déménagement à Mulhouse d'une fratrie

Souignons la moyenne de 4 mois de vacance locative essentiellement due à des travaux conséquents suite à de lourdes dégradations.

mulhousienne), 6.4% du secteur Nord-Est et Nord-Ouest (Biesheim/Sainte-Marie-aux-Mines). La répartition des ménages indique que l'activité du service s'est principalement concentrée sur les familles : 46,8 % monoparentales (augmentation de 18.8%), 27,7 % (quasi identique) en direction des couples avec enfants soit un total de 74,5 %. Les personnes isolées sans distinction représentent quant à eux 25.5% (10.6 % pour les hommes, 14.9% pour les femmes).

44,2% des personnes accompagnées étaient bénéficiaires du RSA ; 25.6% percevaient un salaire ; 13.9% des indemnités de France Travail ; 9.3% une pension de retraite ; 7 % une AAH.

Cette modalité d'accompagnement a permis d'éviter à 25.6 % des ménages l'expulsion locative et à 37.2% des ménages de bénéficier d'un logement adapté.

du parc public, 22% du parc privé. Les familles monoparentales et les femmes seules (21.1%) constituent plus de 60% des ménages, pouvant être plus exposées au risque énergétique et financier : charges plus lourdes pour un revenu unique, présence d'enfants qui augmentent souvent leurs besoins énergétiques.

## Le Portail : dispositif AGL

2 femmes isolées ont été accompagnées dans ce cadre. Les deux ménages se battent pour stabiliser leur situation et accéder à un logement autonome.

de 3 enfants, l'accompagnement a été maintenu afin d'éviter toute rupture de parcours.

Le profil des familles accompagnées est divers : 40.4% de couple, 13.5% correspondent à des familles recomposées, 42.3% concernent des familles monoparentales. Notons qu'un enfant vit chez un tiers digne de confiance, 1 autre chez ses grands-parents.

Le service a mobilisé la solution du « repli » pour 7 enfants pour une durée moyenne de 6.6 jours soit 33 jours au total. A l'issue, 4 enfants sont retournés au domicile et 3 ont été orientés vers un placement en établissement.

27 sorties ont été enregistrées. 66,7% (18 enfants) ont bénéficié d'un maintien au domicile dont 55,5% (10 enfants) avec un accompagnement allégé (AED/AEMO), 44,5% (8 enfants) avec poursuite d'un accompagnement renforcé (PAD ou AEMOR). 29,6% (8 enfants) ont nécessité un placement en internat (famille d'accueil ou établissement type MECS) et enfin 3,7% (1 enfant) ont accédé à une levée de tout accompagnement.

## Le CPERD

6 436 journées ont été réalisées. 16 familles ont été accompagnées (identique en 2024). Il est à noter que nous avons rencontré et/ou étudié la situation de 22 ménages et en avons présenté 14 à la Commission :

- 8 ont eu un avis favorable : 7 ont pu démarrer un accompagnement en 2025, 1 s'est désisté au moment de l'accueil
- 3 ont eu un avis défavorable
- 2 demandes ont fait l'objet d'un avis reporté dans l'attente d'informations complémentaires
- 1 a fait l'objet d'une réorientation en Centre Maternel.

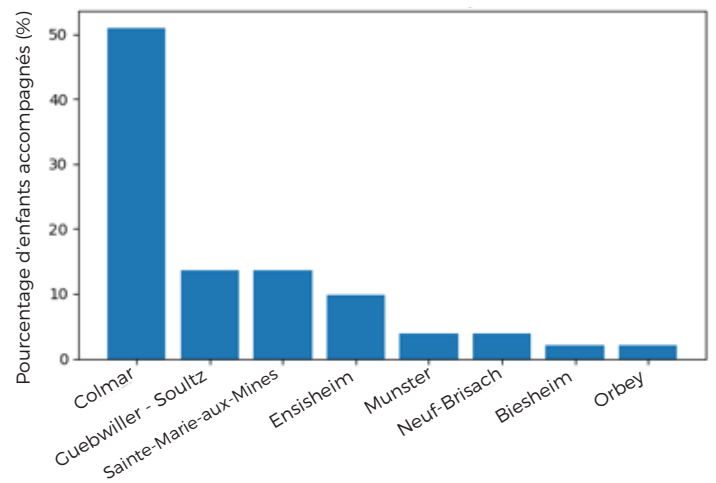
Sur les 16 familles accompagnées en 2025, 11 étaient locataires de leur logement et 3 ont bénéficié d'un logement loué par l'Association. 2 étaient hébergés par des tiers car mineurs au domicile parental. 7 familles résidaient à Colmar, 5 sur Mulhouse et 2 sur Guebwiller/Soultzmatt, 2 sur Kaysersberg/Turckheim. Les prescripteurs étaient à 37,5% les Centres Maternels, 25% les espaces solidarité de la CeA, 18,75% la PMI et 18,75% le service maternité de l'hôpital. Majoritairement, les motifs de l'orientation des ménages ont été identifiés autour de la problématique de développement physique, affectif, social, cognitif de l'enfant mais aussi liés à la sécurité affective de l'enfant ainsi que des inquiétudes en lien avec la vulnérabilité des parents.

La moyenne d'âge des enfants était de 9,5 mois (5 mois en 2024, 3,5 mois en 2023). À l'entrée dans le

## Le Centre Maternel

En 2025, 38 personnes ont été accueillies au centre maternel collectif : 18 mères (parmi lesquelles une mineure) et 20 enfants, incluant deux fratries de deux.

Ces familles sont originaires de la région colmarienne excepté 1 de Mulhouse et 2 du Nord de la CeA. 55% des accueils ont été réalisés suite à une ordonnance du Juge des enfants, 28% en



dispositif, 7 enfants avaient entre 1 et 3 mois, 2 entre 3 et 6 mois, 3 entre 6 et 12 mois, 1 avait entre 12 et 18 mois, 2 entre 18 et 24 mois et 2 autres entre 24 et 36 mois.

11 familles sur les 16 sont des couples avec un enfant. Nous notons que 44% des ménages manquent de soutien familial. Nous constatons que 56% des ménages vivent sous le seuil de pauvreté. Nous identifions cette année, 2 parents comme ayant des conduites addictives. Dans 81% des ménages accompagnés, au moins un des parents présente des fragilités psychiques.

En moyenne, 9,5 interventions hebdomadaires par famille sont réalisées (contre 8,8 en 2024). Cette hausse s'explique par l'augmentation de la fréquence des interventions à domicile sur un temps donné, mais également une augmentation des temps de coordination et d'échanges avec les partenaires. Le système de répit a été mobilisé à 1 reprise pour 1 ménage pour une durée d'une journée et une nuit.

L'accompagnement a pris fin pour 10 ménages soit 26 personnes dont 10 enfants. La durée moyenne de prise en charge est de 7,2 mois. Concernant les ménages sortants, nous constatons le maintien à domicile de l'enfant pour 6 ménages, nous notons un arrêt anticipé à l'initiative des usagers pour 2 ménages et 1 ménage dont l'enfant a fait l'objet d'un placement classique.

placement administratif et seulement 17% dans un cadre préventif. À préciser que 8 d'entre elles étaient déjà accompagnées en 2024.

Toutes les familles accueillies avant 2025, à l'exception d'une dyade, admise en décembre 2024, sont sorties au courant de l'année. On compte 9 dyades sorties de l'établissement. De nombreuses mamans ont été orientées vers des

dispositifs internes au Pôle Parentalité et Insertion permettant d'optimiser la fluidité des parcours : 3 suivies par le CPERD, 2 admises en SEADR et 1 hébergée et accompagnée par l'équipe du PORTAIL. Malheureusement, en l'espace d'un mois, trois enfants ont dû être placés à la suite de départs inopinés de leurs mères en juin 2025 : 1 en pouponnière, 1 autre au sein de la MECS de Résonance et le dernier a été confié à ses grands-parents en tant que tiers digne de confiance.

La judiciarisation croissante des accueils au Centre Maternel entraîne une hausse du nombre de visites médiatisées assurées par les différentes professionnelles de l'équipe qui se sont formées sur cette thématique pour adapter leur pratique. L'accompagnement des familles comprend, dans ce nouveau contexte, des interventions plus régulières ; aussi l'accueil des enfants au sein du dispositif interne « la Coccinelle » est précieux pour permettre un répit aux mamans solos.

Plusieurs temps forts ont ponctué l'année. Les

## FAITS MARQUANTS

Le Centre Maternel a bénéficié d'une augmentation de sa capacité d'accueil via la création de 6 places « hors les murs ». Toujours volontaire d'apporter des réponses au plus près des besoins, l'équipe s'emploie à développer cette modalité d'intervention innovante. Sous la responsabilité d'une nouvelle cheffe de service, elle a été renforcée en fin d'année d'une coordinatrice et de deux éducatrices spécialisées. Une mère et ses deux enfants ont pu être admis dans ce cadre. Proposer un accompagnement global direct au sein du domicile des familles ou en sortie d'établissement permettra d'éviter les ruptures de l'enfant avec son environnement et de pouvoir poursuivre le suivi en dehors de l'institution, dans une logique de parcours, afin de favoriser leur inclusion dans la cité.

Au Portail, un travail en équipe, conduit de manière agile et interactive, a permis d'identifier les leviers visant à alléger la charge de travail des professionnelles et de co-construire la feuille de

route d'un coordinateur chargé d'intervenir à des moments clés du parcours de l'utilisateur. Cette transformation des pratiques a pu se réaliser grâce à l'implication des professionnels et au soutien de la nouvelle cheffe de service. Par ailleurs, conformément au cahier des charges, les mesures ASLL ont été déployées sur Mulhouse.

De plus, les mères se sont mobilisées pour participer à un marché de Noël en confectionnant des couronnes de l'avent et des brédalas pour financer leur projet de médiation animale.



route d'un coordinateur chargé d'intervenir à des moments clés du parcours de l'utilisateur. Cette transformation des pratiques a pu se réaliser grâce à l'implication des professionnels et au soutien de la nouvelle cheffe de service. Par ailleurs, conformément au cahier des charges, les mesures ASLL ont été déployées sur Mulhouse.

Le COPIL consacré aux compétences des familles a réuni usagers et professionnelles au cours des deux dernières années. Ce travail collaboratif a permis de concevoir des outils à destination des personnes accompagnées : identification interactive des besoins fondamentaux, création de jeux de cartes autour des besoins des adultes, élaboration d'une enquête de satisfaction.

Autres faits marquants : la consolidation et pérennisation du CPERD, l'augmentation du nombre de mesures du SEADR de 20 à 25 ainsi que le recrutement d'une professionnelle.

## PROJETS ET PERSPECTIVES

- Finaliser l'évaluation externe pour le CM et le SEADR ;
- Construire un cadre de travail structuré pour le dispositif CM Hors les murs ;
- Poursuivre la réflexion sur la transformation de la crèche interne ;
- Poursuivre la collaboration avec le SPIP.